

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil quatorze, le 13 février à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Claude BRUCKERT, Marcel BRUNGARD, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Xavier DOMON, Jean-Jacques DUPREZ, Arlette ECABERT, Hubert ECOFFEY, Hervé FRACHISSE, Francis GERARD, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Jean-Claude JACOB, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Daniel NICOLAS, Maurice NICOUD, Pierre OSER, Bernard TENAILLON, Jean-Claude TOURNIER, **membres titulaires** et Gilbert REBER, Patrice SCHWARTZENTRUBER, André THEVENOT et Jean-Claude VALLAT **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Alain BERGER, Josette BESSE, Daniel BOUR, Jacques BOUQUENEUR, Jean-Claude BOUROUH, Guy BOURQUIN, Laurent BROCHET, Patrice DUMORTIER, Gérard FESSELET, Claude GIRARD, Daniel KUNTZ, Evelyne MANTEY, Sylvie MANZONI, Robert NATALE, Françoise PELCAT, Jean Marc PELLETIER, Cédric PERRIN, Elghazi ZOUNDARI.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Alain BERGER à Jean-Claude VALLAT, Josette BESSE à Bernard LIAIS, Daniel BOUR à André HELLE, Jean-Claude BOUROUH à Jean-Louis HOTTLET, Patrice DUMORTIER à André THEVENOT, Gérard FESSELET à Patrice SCHWARTZENTRUBER, Robert NATALE à Pierre OSER, Jean Marc PELLETIER à Gilbert REBER, Cédric PERRIN à Jean-Claude TOURNIER.

Assistaient à la séance : Pierre SCHIRCH, Bernard VIATTE

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers
6 février 2014	6 février 2014	42
		En exercice
		Présents
		Votants
		28
		33

Préfecture du Territoire de Bellort
21 FEV. 2014
Service Courrier

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Arlette ECABERT est désignée.

2014-01-16 – Bilans révisés au 31 décembre 2012 de la zone d'activités « Le Technoparc » à Delle

Rapporteur : Christian RAYOT

*Vu la délibération n°2004/03/08 concernant les Conventions publiques d'aménagement avec la SODEB pour les zones d'activités « Le Technoparc » et « Les Popins » ;
Vu la Convention publique d'aménagement de la zone d'activités « Le Technoparc » à Delle signée le 21 juin 2004 ;*

La SODEB, dans le cadre de sa convention publique d'aménagement et de gestion de la zone d'activités « Le Technoparc », doit présenter annuellement un rapport, faisant état de l'équilibre budgétaire de l'opération et de son évolution. Ce dernier est soumis à l'approbation de la collectivité délégataire à travers une délibération du Conseil Communautaire.

Il reste 66 127 m² à commercialiser dont 19 866 m² immédiatement commercialisables.

Le prix de cession est maintenu à 17,94 € HT/m².

Au 31 décembre 2012, sept cessions pour des implantations industrielles ou artisanales et deux cessions à l'État ont été réalisées pour un montant global de 2 122 900 €.

A noter que la parcelle de terrain de 6 ha 26 ca 48 est propriété de la CCST. Sa valeur vénale n'est donc pas prise en compte dans le bilan des recettes de cessions du présent bilan de l'opération.

Un contact a eu lieu pour un projet d'implantation industriel portant sur la cession d'un terrain d'une surface de 5 870 m².

Au 31 décembre 2012, le montant de la seconde avance remboursable s'élève à 570 900 €. Cette avance sera remboursée dès que la trésorerie de l'opération le permettra.

Le montant des travaux réalisés (tranche 1 en partie, tranche 2, bassin de rétention, viabilisation côté Lebetain en partie) s'élève à 1 986 400 € et celui des honoraires techniques à 243 900 €.

En ce qui concerne les terrains situés côté LEBETAIN, et compte tenu des contraintes topographiques du site, il a été considéré que ce secteur représentait une surface cessible de 15 000 m² sur les 32 525 m² qu'ils représentent. Le prix de cession est fixé à 30 € HT/m².

La fin de la tranche 1 sera réalisée en fonction de la commercialisation des parcelles. Les travaux de la tranche 3 et 4 permettront le bouclage des voies de desserte.

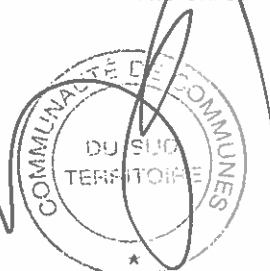
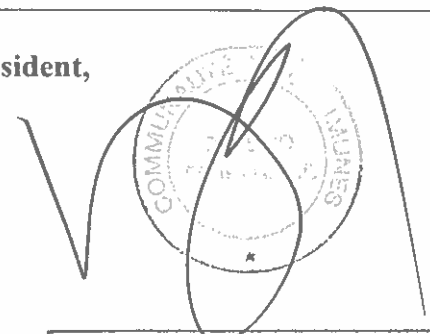
L'opération présente un solde de trésorerie de 161 500 € au 31 /12/2012.

Le bilan complet est disponible sur demande.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **de valider le bilan de zone présenté par la SODEB en sa qualité d'aménageur,**

- d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à cette prise de décision.

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 21 FEV. 2014 Et publication ou notification le 21 FEV. 2014</p> <p>Le Président,</p> 	<p>Le Président,</p>  <table border="1" data-bbox="922 622 1331 851"><tr><td>Préfecture du Terr. de Belfort</td></tr><tr><td>21 FEV. 2014</td></tr><tr><td>Service Courrier</td></tr></table>	Préfecture du Terr. de Belfort	21 FEV. 2014	Service Courrier
Préfecture du Terr. de Belfort				
21 FEV. 2014				
Service Courrier				

